



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 04/2022 :

Solde de la modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 11 avril 2022 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Olivier Guignard, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Jean Claude Favre M. Philippe Michelet
Commission technique	Mme Marina de Watteville M. Giuseppe De Pieri M. Fabrice Maisières
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese
Excusée :	Mme Sakine Uçurum Pion

Préambule

Après une brève introduction par notre Syndique Madame Nathalie Greiner, Monsieur Philippe Michelet, Municipal des Travaux et des Services Industriels nous a présenté en détail le préavis 04/2022 et les raisons ayant conduit la Municipalité à vouloir accélérer le remplacement de l'éclairage public de notre Commune. Un dossier technique avec devis nous a également été remis.

Analyse

Comme mentionné dans le préavis, notre Commune compte actuellement 525 points lumineux sur l'ensemble de son territoire. Les principales sources de lumière proviennent de lampes au mercure (32%), à LED (27%) et à iodure métallique (26%), le solde de 15% se répartissant entre diverses autres technologies.

Initialement, la Municipalité avait prévu de remplacer petit à petit toutes les sources de lumière par des lampes à LED, sur plusieurs années et via le budget ordinaire.

Toutefois, compte tenu de la maturité atteinte par ce type d'éclairage, et après réflexion, la Municipalité a finalement décidé de procéder en une seule fois.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 04/2022 :

Solde de la modernisation de l'éclairage public

Avis de la Commission des finances

Les préoccupations environnementales et d'économie d'énergie constituent à n'en pas douter un élément très important dans notre société actuelle, et l'éclairage public en est une facette non négligeable.

Au cours des années passées, divers systèmes d'éclairage se sont succédés, dont certains sont maintenant obsolètes, voire ont été carrément interdits (lampes au mercure, au sodium). Parallèlement, de nouvelles technologies sont nées et sont maintenant parfaitement matures (lampes à LED).

Le crédit qui nous est demandé, s'il peut paraître important, permettra de remplacer toutes les têtes d'éclairage par cette technologie qui offre à la fois souplesse, durabilité et économies d'énergie.

À ce sujet, le tableau en page 8 du préavis présente l'évolution de la consommation d'électricité nécessaire à l'éclairage public, constamment en baisse depuis 2016 en raison du remplacement des éclairages par des technologies plus modernes et efficaces.

Dans le droit fil de cette tendance, le remplacement de toutes les lampes permettra donc de faire encore plus d'économies d'électricité. Selon les chiffres communiqués par M. Michelet, bien qu'il ne s'agisse que d'une estimation, il devrait être possible de consommer à terme moins de 100'000 kWh par année, ce qui, comparé à la consommation de 2021, représenterait une économie annuelle d'environ 41'000 kWh soit, au prix de l'électricité actuellement à 19 cts/kWh, d'environ CHF 7'800.- par année.

Signalons également que si le présent préavis ne mentionne pas les résultats d'un appel d'offre conforme à la loi sur les marchés publics, c'est en raison du fait que la Municipalité a déjà choisi les types de tête d'éclairage et que ceux-ci sont déjà en place. Selon elle, la loi permet d'éviter un appel d'offre pour la fourniture et pour la partie intervention dès lors que la Commune a déjà un contrat avec la société Duvoisin & Groux pour l'entretien du réseau d'éclairage public. Par ailleurs, un problème de garantie surviendrait dès lors que plusieurs intervenants seraient impliqués.

Enfin, relevons encore que la Municipalité a prévu un montant de 10% pour les « Divers et imprévus », en raison de l'augmentation générale des prix des composants et des autres fournitures, qui sont déjà annoncés en hausse de 7% à ce jour.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 04/2022 :

Solde de la modernisation de l'éclairage public

Considérations finales

Si, comme le veut la règle, elle laisse à la commission ad hoc l'appréciation des aspects techniques du projet, la Commission des finances considère que sur un plan financier cette dépense a tout son sens, tant sur le plan économique qu'écologique. Elle permettra à la fois d'économiser de l'énergie, donc des coûts, et de réduire la pollution lumineuse tout en offrant une très grande souplesse d'utilisation en fonction des besoins.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 04/2022** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 29 avril 2022